



Comité Syndical du 10 février 2016

## Compte rendu

---

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 04 février 2016, s'est réuni le 10 février 2016 à 18h30 à la Salle de la communauté de Communes Les Vallons de la Tour, sous la présidence de Monsieur Alain BERGER.

### Titulaires

BALLEFIN Robert	ARNAUD Thérèse
ARCHER Jean-Claude	DOIDY Bernard
REYNAUD Jean-Louis	SIMONDANT Martial
DUVERNE Christophe	GIROUD Maurice
FREMY Didier	RABUEL Guy
BERGER Alain	RABATEL Daniel
BERGER Dominique	GENTAZ Gilles
COQUET Raymond	LAVILLE Christophe
CHABERT Jean-Pierre	QUEMIN André
GROS Hubert	PIOLAT Jean-Christian
REY Eugène	REY Christian
VITTE Gérard	CHAVANTON-DEBAUGE Edith
COMBEROUSSE Yves	

### Suppléants

GALLIEN Jean	PERRICHON Marie-Madeleine
--------------	---------------------------

Assistaient également : Mmes EVRARD Marie-Christine et MASSARD Emmanuelle

Excusés : Mmes ARNOLD Annick, SAVELLI Marie-Christine, SAUGEY Catherine, BARRAL-JOANNES Anne-Laure, et Mrs FERRARIS Patrick, CHRQUI Vincent, ZIERCHER André, PAGET Jean-Paul, MICHAUD Jean-Paul, DURA Jean-Christophe, JURADO Alain, VASSAL Guy, WIRTH Jean-Pierre, COCHARD Bernard, GERBE Henri, MARCEL Roger, REYNIER Jacques, BENATRU Marc, GIRARD Thierry, PHILIPPE Eric

Le quorum étant constaté, M. Le Président ouvre la séance.

Mme Thérèse ARNAUD est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à une délibération de désignation d'un représentant au sein de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. La proposition de délibération est remise sur table.

Les délégués acceptent ce point supplémentaire.

Mr Rabatel intervient au sujet des envois de documents pour les comités syndicaux en demandant qu'ils soient adressés par courriel et non plus en envoi postal.

Le Président indique que cela est à préparer dans ce sens pour le prochain comité syndical et que les délégués seront contactés à cet effet.

Le Président interroge les conseillers syndicaux sur le compte rendu du 27 janvier 2016. Aucune remarque n'est faite. Le compte rendu est validé.

#### **Délibération remise sur table**

Le Président présente la délibération n°7/2016 consistant à désigner un représentant du syndicat mixte du SCoT Nord-Isère au sein de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il précise qu'auparavant le syndicat mixte du SCoT avait 2 représentants au sein de l'agence mais avec les changements de statuts de celle-ci le syndicat mixte du SCoT est désormais représenté par un seul délégué. Il précise que précédemment Mr Frémy et Mr Laville siégeaient au sein de l'agence. Mr Christophe Laville se propose de garder cette représentation.

*Le comité syndical approuve à l'unanimité la désignation de Mr Christophe LAVILLE en tant que représentant titulaire du SCOT Nord-Isère à l'Assemblée Générale de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.*

#### **Point d'information : Evolution du périmètre**

Le Président rappelle que par délibération en date du 25 janvier 2016, la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise et de Bièvre Isère, qui se nomme communauté de communes Bièvre-Isère a délibéré afin de désigner les représentants au sein du SM du SCoT Nord-Isère. Il informe des nouveaux titulaires :

Jean-Christian PIOLAT, Henri GERBE, Martial SIMONDANT et des suppléants : Marc BENATRU, Yannick NEUDER, Guy GERIN.

#### **I APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

##### **a) Compte de gestion 2015**

Mr Duverne présente le compte de gestion du percepteur et indique que l'authenticité des comptes est bien vérifiée. Il précise que si le résultat de clôture en fonctionnement est en déficit c'est parce que l'appel de cotisation fait en 2015 était insuffisant et qu'il a été décidé de puiser dans les fonds propres.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 présenté*

## b) Compte administratif 2015

Mr Duverne indique qu'une facture de 9 000 € a été reçue en fin d'année et qu'il conviendrait de la défalquer du résultat de clôture en fonctionnement car cette facture a été payée en janvier.  
De même en investissement, une facture d'environ 55 000 € a été reçue en fin d'année et qu'il faudrait également en tenir compte dans le résultat de clôture affiché.  
Il indique que les dépenses de fonctionnement ont été contenues.

Après présentation du compte administratif 2015 par Mr Duverne, le Président sort. Mr Duverne fait voter.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 présenté*

## c) Affectation du résultat 2015

M. Duverne propose de reporter la totalité du résultat de clôture, soit 174 013.49 € qui était sur la section de fonctionnement en fonctionnement et 115 194.05 € du résultat de clôture en section d'investissement en investissement.

## II - BUDGET PRIMITIF 2016

Mr Duverne propose de voter l'affectation du résultat et du BP en même temps car les 2 sont liés. Il précise que le budget présenté est assez serré. En 2015, le salaire du Sigiste n'était pas sur une année complète.

Il indique que le budget présente des provisions pour risque, nécessaire du fait de la réforme territoriale et les conséquences sur la révision du SCoT. Le montant n'est peut-être pas suffisant pour faire face aux risques.

Concernant les recettes, le niveau de cotisation est maintenu pour chaque EPCI.

Il indique que ce sera la dernière année où l'on puise dans les réserves.

Il poursuit en précisant que le budget est établi en connaissance de cause car il comporte des incertitudes. Il s'agit de voir les conséquences des sorties de la CCBD et de la CCRSJ et discuter avec ces dernières sur leur contribution.

Il précise que si cela s'avère nécessaire, il faudra revoter un budget en milieu d'année.

Mr Duverne indique également que c'est la dernière année concernant la dotation de 18 000 € de l'Etat.

Le Président précise concernant la dotation de l'Etat qu'il faudra solliciter des financements complémentaires en lien avec cette réforme territoriale et sur la base du surcoût des études.

Mr Duverne indique également qu'il s'agira en 2017 de clarifier les financements auprès de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Mr Rey indique qu'il faudra informer après ce comité syndical les EPCI du montant demandé. Mr Duverne ajoute qu'il conviendra aussi que les EPCI prévoient une marge.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2015*

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget Primitif 2016*

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de cotisation de 1.855 €/habitant*

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance

Thérèse ARNAUD